

N O T E

Les principales villes de Turquie sont dotées de "Chambres de Commerce et d'Industrie" ou de "Chambres de Commerce" et de "Chambres d'Industrie", de "Bourses de Commerce". A Ankara il existe aussi une "Union des Chambres de Commerce et d'Industrie, des Chambres de Commerce, des Chambres d'Industrie et des Bourses de Commerce".-

Ces Chambres sont des institutions publiques de caractère professionnel, possédant la personnalité morale et constituées pour remplir, dans le cadre des dispositions de la loi y relative, des services professionnels, sauvegarder la morale et la solidarité professionnelle, travailler au développement du commerce et de l'industrie dans l'intérêt général et s'occuper des travaux dont elles seraient chargées pour atteindre ces buts.-

Si une "Chambre d'industrie" est fondée dans une ville dans laquelle une "Chambre de commerce et d'industrie" existait, cette dernière est tout simplement dénommée "Chambre de commerce".-

Tel a été le cas à Istanbul où une "Chambre de commerce et d'industrie" existait jusqu'en 1952 et où, à la suite de la fondation en cette ville d'une Chambre d'industrie durant cette année, ladite "Chambre de commerce et d'industrie" a été dénommée simplement "Chambre de commerce".-

Il en est de même à Izmir où la Chambre de commerce et d'industrie a été, à la suite de la création d'une Chambre d'Industrie au début de 1952, dénommée tout simplement "Chambre de commerce".-

Par conséquent, la tendance dans les villes principales n'est pas favorable à la séparation des Chambres de commerce et d'industrie et, partant, à leur fusion.-

La traduction de la loi régissant les "Chambres en question" et "l'Union de toutes les Chambres" se trouve ci-annexée, ce qui permettra de se faire une idée précise des attributions dévolues à ces Chambres et de leur importance.-

-2-

L'Union des Chambres fondée à Ankara en 1952 est certes la plus importante et c'est elle qui est consultée en premier lieu par le Gouvernement pour l'élaboration des différents Décrets et Lois concernant le commerce et l'industrie.-

Les Chambres de commerce et d'industrie n'ont rien de commun avec les ouvriers dont le régime est fixé par une loi spéciale dénommée "Loi sur le Travail". Une loi spéciale a bien autorisé la création de "Syndicats d'ouvriers" mais n'accorde guère aux ouvriers le droit de se mettre en grève.-

La Grande Assemblée Nationale compte bien quelques députés élus par les ouvriers mais ceux-ci ne sont pas nombreux et ne jouent pas un grand rôle dans les affaires du pays. C'est surtout la masse rurale, représentant les 82% de la population du pays, qui bénéficie de privilèges notables en matière d'exemption d'impôts.-

Toujours est-il que durant les 5 dernières années le standard de vie tant des ouvriers que des agriculteurs s'est amélioré dans une très grande mesure.-

Le chômage n'existe pas en Turquie, pays essentiellement agricole, surtout maintenant que l'industrie du pays se développe d'une manière constante et continue.-

-----